



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 70600

## Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'inquiétant déclin de la démographie médicale dans les centres hospitaliers. L'immense majorité des jeunes médecins susceptibles de faire carrière dans le milieu hospitalier se désintéressent de cette voie en raison des mauvaises conditions offertes, tant sur le plan de leur statut que de celui de leur salaire. Un avis de vacance de postes de praticiens hospitaliers et de fonctions de chefs de service ou de département, paru récemment au Journal officiel fait état de près de 3 000 postes vacants, toutes spécialités confondues. Ce seul chiffre suffit pour mesurer l'ampleur du désert médical, alors que les prévisions montrent que le phénomène n'a pas fini de s'aggraver : 30 % d'effectifs en moins d'ici à quinze ans, 50 % d'ici à vingt-cinq ans. Des mesures ont été annoncées par le ministère au cours des derniers mois pour pallier cette situation. Cependant, la légèreté de ces mesures est sans rapport avec la gravité du problème posé, puisque aucune des propositions faites n'est de nature à améliorer le point essentiel, l'attractivité de la carrière. Le désintérêt des jeunes médecins pour la carrière publique ne peut être enrayeré que par la création d'un statut moderne, adapté aux nouvelles tâches hospitalières, redonnant sa place au médecin hospitalier dans l'organisation, la responsabilité et la direction des soins avec, en corollaire, un salaire correspondant au niveau des études et aux responsabilités assumées, compétitif avec l'exercice privé. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier à ce grave problème.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Hillmeyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70600

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 décembre 2001, page 7219